

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 6 Janvier 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

Avec permission de MM. les Quatre-Ministres.

Samedi prochain 8 Janvier,
SOIRÉE MUSICALE,
dans la grande salle du Concert.

Le programme indiquera le choix des divers morceaux qui y seront exécutés, et rien ne sera négligé pour rendre cette soirée très-agréable. Le prix d'entrée est de 10 1/2 batz.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Suite d'un gracieux arrêt du Conseil d'Etat, daté du 19 Octobre dernier, et d'une direction de l'honorable Justice de la Sagne, le Sieur justicier Charles-Aimé Vuille, tuteur de Edouard et Ema, enfans en bas âge de Louis Guillaume-Gentil, de la dite Sagne, et de sa femme défunte Julie, fille du Sieur conseiller de Commune Abram Vuille, se présentera devant la Cour de Justice du dit lieu, le Jeudi 20 Janvier prochain, à 9 heures du matin, pour postuler au nom de ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de leur dit père Louis Guillaume-Gentil, ainsi qu'à ceux de Daniel Guillaume-Gentil et de sa femme Marianne née Jeanneret, leurs grand-père et grand-mère paternels. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des raisons légitimes à opposer à cette renonciation, sont cités péremptoirement à se présenter le dit jour, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Par ord. CONVERT, greffier.
2. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 6 Décembre courant, ayant accordé le décret des biens du nommé Frédéric Chollet, de Chézard et St. Martin; M. le Baron de Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Valangin, a fixé au Mercredi 12 Janvier prochain, la journée des inscriptions de ce décret, jour auquel tous les créanciers dudit Frédéric Chollet sont péremptoirement assignés à paraître dans l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 11 Décembre 1830. Par ordonnance, BREGUET, greffier.
3. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 14 Décembre courant, ayant accordé le décret des biens de Auguste Jeanneret allié Vuille, émailleur, et de son fils Henri-Auguste Jeanneret, boulanger, l'un et l'autre domiciliés à la Chaux-de-Fonds; M. Sandoz, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au Jeudi 13 Janvier prochain, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers des dits Jeanneret père et fils sont requis de se rendre, à 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, le 22 Décembre 1830. Greffe de la Chaux-de-Fonds.
4. Le Gouvernement, par son mandement en date du 30 Novembre 1830, ayant ordonné le décret des biens délaissés par Louis Gindraux, mort à Sainte-Croix, en 1829, qui était domicilié précédemment aux Cernets, au-dessus des Verrières, dont la succession a été déclarée jacente et dévolue à la Seigneurie par droit de dés-hérence; noble et prudent François de Sandoz-Travers, maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Jeudi 27 Janvier 1831. En conséquence, tous les créanciers du dit Louis Gindraux défunt, sont sommés et avertis de se rencontrer à la salle d'audience de la Cour de Justice des Verrières, par devant mon dit Sieur le maire et les Sieurs Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés le dit jour 27 Janvier prochain, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués, chacun à son rang et date, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 10 Décembre 1830. C.-H. PERROUD, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

5. Deux stipendia en théologie, celui en chirurgie, et celui d'accouchement étant vacans, les bourgeois qui seraient dans l'intention de les postuler, sont invités à remettre leurs requêtes à MM. les Quatre-Ministres, d'ici à la fin de ce mois, en y annexant les pièces et déclarations requises par le règlement, duquel ils pourront

prendre connaissance à la Secrétairerie-de-ville. Donné à l'hôtel-de-ville, le 4 Janvier 1831.

Par ord. L'adjoint du Secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

6. Le public est informé, que la petite possession à la Maladière, où était la voirie, sera amodiée au plus offrant et aux conditions déposées à la secrétairerie-de-ville, Samedi 8 Janvier prochain, à 10 heures du matin, dans l'assemblée du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 28 Décembre 1830.

L'adjoint du secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. Les hoirs de feu la femme de Simon Jacot, de Montmollin, exposeront en vente par la voie de la minute, le 15 Janvier prochain, à l'auberge de la Fleur-de-lis du dit Montmollin, dès les deux heures de l'après-midi, sous de favorables conditions, les immeubles ci-après, savoir: 1° Une maison sise à Montmollin, très-bien exposée, qui se compose d'un appartement, cave voûtée, grange, écurie, remise, avec deux jardins près de la dite maison; 2° un champ de 1 1/2 pose à la Courte-raie; 3° un dit au Biolet, de 1 1/2 pose; 4° un dit à Glélerin, de 2 poses; 5° un dit à Combra-Seinant, de 2 poses; 6° aux Prises une pose de terrain en broussailles; 7° et enfin, un chenevier au-dessus du village, contenant 1/8 de pose. Cette vente sera définitive si les offres sont satisfaisantes.
8. Ensuite de permission obtenue, la Société des Halles exposera en enchères publiques et juridiques, à l'issue du plaid, à l'hôtel-de-ville de la ville de Neuchâtel, les Vendredis 4 et 11 Février 1831, au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise en prix, sa possession située au faubourg de cette ville, consistant en une maison d'habitation et terrain l'environnant, de la contenance d'un peu plus de 6 ouvriers, limitée du côté de bise par le S^r Stauffer, m^e voiturier, de vent et parencasse de joran par M. P. Coulon, encore de vent par M. Benjamin Petitpierre, de joran par la grande route du faubourg, et d'ubère par le chemin longeant la longue promenade. Cette propriété pouvant, vu sa localité, être divisée et utilisée à divers usages, sera exposée en vente d'abord en trois portions séparées, ensuite en bloc, et l'adjudication aura lieu au prix d'échute le plus élevé. S'adr., pour les renseignements ultérieurs et pour voir le plan exact de cet immeuble, à Frédéric Mosset, concierge de la Société, aux Halles.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

9. La Communauté de Coffrane donne avis au public, que le Lundi 7 Février prochain, elle exposera à l'enchère, par voie d'amodiation, l'auberge de sa maison-commune, portant l'enseigne du Lion-d'or, située au centre du village, et bien achalandée. En conséquence, les personnes qui seraient dans l'intention de la desservir, sont invitées à se rencontrer en assemblée de Communauté, le susdit jour, dès les 9 heures du matin.

A VENDRE.

10. La Sainte Bible, en 3 volumes; Dévotions à l'usage des familles, 2 volumes; Sermons de Chaillet, 5 volumes; Mélanges de Littérature, 1 volume. Tous ces livres sont encore neufs, et proprement reliés. S'adr. à M. Loeffler, instituteur en ville, chez qui ils sont déposés.
11. Au profit de la Chambre d'éducation du Locle, le Sermon qui a été prononcé le jour du Jubilé dans le temple dudit lieu. Cet ouvrage se trouve chez MM. Jeanneret et Baumann à Neuchâtel, où l'on continue à s'abonner pour les Feuilles religieuses du Canton de Vaud.
12. M^{lle} Calame informe le public, qu'à dater de ce jour tout ce qui se vendra de l'ouvrage intitulé: *Le troisième Jubilé de la Réformation du pays de Neuchâtel*, sera au profit de l'institut des Billodes.
13. Chez M^{lle} Louise Borel, modiste, maison de M^{me} Hory, n° 287, une presse et des tables pour épingle et laver à neuf les schalls. Les personnes qui auront des schalls à laver de quelque genre qu'ils soient, peuvent s'adresser à elle. Elle continue à être assortie en rubans du dernier goût, ainsi qu'en ouvrages de modes, tels que bonnets en tulle et autres, chapeaux de tout genre, etc. etc. Le tout à des prix bien modiques.

14. Un excellent piano à queue, neuf, qui vient d'arriver, d'un des meilleurs facteurs de l'Allemagne. S'adr. au bureau d'avis.
15. A bon compte, un habit uniforme très-propre, chez J.-P. Clemmer, maître tailleur, rue des Moulins.
16. Un grand bois de lit très-propre, roulettes à l'anglaise; une cloche, un couvre-feu, deux réverbères, quatre fauteuils rembourrés, deux en canne, une bergère en canne, une pendule et plusieurs autres effets. S'adr. à C.-H. Nicole, à Auvernier.
17. J.-C. Schmid, culotier-bandagiste, parfaitement assorti en pelletterie de tout genre, vient de recevoir des gants glacés fourrés en fines fourrures, pour Dames.
18. Encore quelques nattes de sparte. S'adr. à M. Paul Jeanjaquet.
19. MM. Lombard frères, maison de M. Clerc, à la Grand'rue, viennent de recevoir un assortiment complet d'objets en tricot, tels que jupons en laine, flanelle et coton, gilets en laine et coton, dits casimir, gilets de dessous, chemises de nuit, caleçons p. homme et femme, pantalons en flanelle et en coton pour hommes, mantelets p. enfans, baïadères, etc.; ainsi que des couvertures en laine et en coton, fines et communes: le tout aux prix les plus modérés.
20. Un beau et bon chien de garde, manteau fauve, nez fendu, très-vigilant et fidèle. S'adr. au bureau d'avis.
21. Un chien de très-petite race, manteau noir, tout élevé. S'adr. au 3^e étage, maison Wavre, ruelle Breton.
22. Chez J.-P. Michaux, libraire, un assortiment de pelletterie, telles que pélerines, palatines en grèbe, chinchille, petit gris, martre de Russie, etc.; colliers en cigne, petit-gris, etc.; garnitures pour manteaux, et en général tout ce qui concerne cette partie, dont la qualité et le prix ne laissent rien à désirer.
23. Deux enrayois à glace, chez Martenet, tailleur, à Serrières.
24. A bon compte, un char de côté couvert, en très-bon état, provenant d'une collocation. S'adr. à M. Grangier cadet, instituteur en ville.
25. M^{me} Boyer vient de recevoir un nouvel envoi de chemises d'homme, en calico, à un prix très-avantageux; elle offre de plus une très-jolie filette.

IMMEUBLES.

26. En ce pays, à un prix engageant, une très-jolie maison d'habitation par ses agréables et utiles aisances, propre à l'usage d'un encavage considérable, ou un commerce de vin par ses vastes caves et emplacement de pressoir, etc.; soit contre des valeurs en espèces ou en échange d'une montagne, forêts ou autres bien-fonds, ou un domaine d'un produit annuel, dans cette contrée, Vaud ou Berne. — Le solde d'un vase d'environ 3500 pots en vin blanc 1825, de premier choix, en cru du vignoble de cette ville, se trouvant vendu jusqu'à 1000 à 1200 pots, desquels M. le propriétaire tiendrait à éviter une nouvelle manipulation, à livraisons de ses ventes, ensorte qu'il offre de céder cet excédant au prix de 7 batz, qui est celui auquel il est vendu jusqu'ici, soit par fusts ou en tonneaux de 100 à 200 pots, ainsi que cela arrangerait MM. les amateurs. — Un cheval à choix sur deux, de l'âge de 6 ans allant sur 7, de l'un desquels l'on aimerait se défaire faute d'emploi, un étant suffisant à l'usage des maîtres. S'adr. pour l'un et l'autre des susdits articles, au Sieur A^{se} Quellet, maison de M. Muller-Henig, près le Temple-neuf.

ON DEMANDE A ACHETER.

27. Un archet de violon déjà vieux. S'adr. au bureau d'avis.
28. De rencontre, un traîneau à coffre, pour 2 personnes, qui soit léger, solide et très-simple. S'adr. à M. d'Ivernois, maire de Colombier, à la Mairesse, ou à M. d'Ivernois-Meuron, en ville.
29. Tout de suite, un bon traîneau à 3 ou 4 places. S'adr. à la Cure de Colombier.
30. Une table ronde en bois de cerisier, de moyenne grandeur. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

31. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage de la maison de M. le docteur Touchon, près de la Croix-du-marché, occupé maintenant par M. Brandt. S'adr. au propriétaire.

32. Un petit logement à la Grand' rue. S'adr. à M^{me} Pettavel-Kuss.
33. De suite, une boutique au bas de la maison de M. Perrin, rue de la Balance. S'adr. pour les conditions, à Elise Schmidt, modiste, rue du Temple-neuf.
34. De suite, un cabinet bien éclairé, avec portion de cuisine et de galetas. S'adr. à Henriette Gacon, tailleuse, à la rue du Château.
35. Dès-à-présent, à l'Ecluse, un très-bon plantage pour jardin, d'environ 5 ou 6 ouvriers. S'adr. à M. Gagnebin, au Sablon.
36. Une jolie chambre meublée, avec un cabinet attenant, au faubourg du lac. S'adr. au bureau d'avis.
37. De suite ou pour la St. Jean, un logement au faubourg, composé de trois chambres, dont deux à fourneau, cuisine, chambre de domestique, galetas, cave et jardin. S'adr. à M. Stoll, ancien pasteur allemand.
38. Pour une ou plusieurs années, un local fermé près de la chapelle catholique, pouvant servir pour pépinière ou jardin, étant près le lac, ou comme lieu de dépôt. S'adr. à M. Quellet, en ville.
39. Pour la St. Jean 1831, les magasins qu'occupent MM. Jeanjaquet frères, ayant comptoir à côté qui peut se chauffer par fourneau et cheminée, et place pour le bois. S'adr. à M. F. de Luze, qui offre également à louer de suite, une chambre à fourneau; le propriétaire fera les réparations qu'exigerait l'amodiateur.
40. Pour la Saint-Jean prochaine, le premier étage de la maison de M. Schouffelberger-Vaucher, sur la Place, occupé maintenant par M. Lory.
41. Dès-à-présent, et pour le terme de trois ou six ans, un appartement avec une boulangerie bien achalandée. S'adr. à la veuve Kräyenbühl, rue du lac, à Yverdon.
42. Pour la St. Jean, sous l'auberge du Poisson, une boutique avec magasin derrière et caveau au-dessous, que l'on remettrait en état pour des gens soigneux. S'adresser au bureau de la loterie.
43. Pour le 1^{er} de Février ou Mars 1831, la totalité ou partie (excepté les deux grandes-caves et pressoirs) du château de MM. de Diesbach, à Cressier, dans la cour duquel se trouve une jolie fontaine d'excellente eau, un agréable et beau jardin avec espaliers devant les fenêtres, grange, écuries, remise, bûcher, etc.: le tout pour le terme dont on conviendra, à un prix et à des conditions favorables. S'adresser, si on le trouve convenable, à eux-mêmes à Fribourg, ou à Cressier à M. Martin Ruedin-Bayle, leur homme d'affaires, et en cette ville au Sieur A^{se} Quellet.
44. De suite, le magasin et arrière-magasin de la maison de M. Prince-D'Aumont, rue de l'Hôpital.

ON DEMANDE A LOUER.

45. Pour la St. Jean prochaine, un appartement de 4 ou 5 chambres. S'adr. au greffier de la ville.
46. Pour la St. Jean, un premier étage au centre de la ville, composé de deux chambres, cuisine et galetas. S'adresser à M^{me} Larsche, rue des Moulins.
47. De suite, un logement à un premier étage, au centre de la ville, composé de deux chambres, avec cuisine, galetas, cave, etc. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

48. M^{me} veuve Humblot a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'établir un magasin de charcuterie, où l'on trouvera tous les objets concernant le dit état, tels que saucissons de toutes qualités, de Boulogne, de Lyon, jambons, fromages de cochons, idem d'Italie, tête roulée, cervelas, moutarde fine de Naigeon de Dijon, etc., etc. Son magasin est maison de M. Touchon, docteur, près la Croix-du-marché.
49. Une fille qui connaît le service et qui sait cuire, désire trouver de suite une place pour faire un bon ordinaire. S'adr. à la pension de M^{lles} Frölich.
50. On demande, pour tout de suite, une bonne servante. S'adr. au bureau d'avis.
51. On demande de suite une fille d'âge mûr et de bonnes mœurs. S'adr. à Sophie Favarger, n° 216, au Neubourg.
52. M. Gagnebin recevrait de suite en apprentissage, un jeune homme robuste, de bonnes mœurs et appartenant à d'honnêtes parens, pour l'état d'imprimeur lithographe. Il lui ferait des conditions avantageuses.
53. On demande, pour faire un petit ménage de deux personnes, une jeune fille docile et munie de bonnes recommandations; elle aurait l'occasion d'apprendre quelques ouvrages. S'adr. au bureau d'avis.
54. On demande un bon fermier p. un domaine de 50 à 54 poses, en prés et champs, situé dans la Commune des Gèneveys-sur-Coffrane. S'adresser, pour le prix et les conditions, au Sieur ancien conseiller de bourgeoisie Isaac L'Eplattenier, aux dits Gèneveys.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

55. Six canards gras, trois mâles et trois femelles, blancs et tachetés gris et noir, ayant été enlevés, dans la soirée du Mardi 14 Décembre, à M. Philippe Clément, à St. Aubin, celui-ci promet 8 fr. de récompense à la personne qui pourra lui en donner des indices sûrs. — Le même a à vendre, un très-bon cheval de 5 ans, fort pour l'usage de la campagne et propre à la course; plus de très-bon vin rouge en pièces et en bouteilles, de plusieurs années, 1^{er} choix de Derrière-Moulins, ainsi que plusieurs bôsses de blanc, des années 1825, 27 et 30, à un prix raisonnable.
56. Il s'est égaré, le 16 courant, une chienne rouge-jaune, portant à son collier le nom de *Auguste Amez-Droz, Chaux-de-Fonds*. La renvoyer au propriétaire, contre récompense.
57. On a enlevé, probablement par mégarde, à l'hôtel-de-ville, il y a une quinzaine de jours, un grand et lourd parapluie en taffetas vert, canne en bois, à l'américaine, le taffetas marqué *Jacottet*. Le propriétaire, auquel il fait besoin, prie qu'on veuille bien le lui renvoyer.
58. Divers objets ayant été par mégarde déposés sur une glisse rue de la Balance, Jeudi dernier 30^e Décembre; le propriétaire pourra en faire la réclamation, en désignant les objets, auprès de Tripet-Soguel, à St. Martin.
59. On a trouvé une bague à glace, qui s'ouvre, avec une natte de cheveux. La personne qui pourrait l'avoir perdue, peut la réclamer, en la désignant, chez Vasserot, bijoutier, qui l'a retenue.
60. M^{lle} Rougemont, institutrice au Prébarreau, a trouvé aux environs des Halles, une paire de ciseaux, qu'on peut réclamer au bureau de cette feuille, en les désignant.

AVIS DIVERS.

61. La rétribution imposée aux jeunes gens admis dans les écoles, classes et auditoires du Collège de cette ville, étant payable de trois en trois mois, M. l'Inspecteur Thiébaud les avise qu'il a destiné les journées de Vendredi prochain 7 et Samedi 8, à 9 heures du matin, à recevoir celle qu'ils doivent pour le trimestre du 1^{er} Janvier courant au 31 Mars.
62. Le tirage de la 1^{re} classe 70^e loterie de cette ville, dont on trouve des plans et des billets chez M. A.-S. Wavre, aura lieu le 7 Janvier courant. On prévient en même tems, qu'après la cloche de midi du jour même du tirage, il ne sera plus vendu de billets.
63. Ensuite des ordres de MM. les Quatre-Ministres, le sautier Quinche, à l'hôtel-de-ville, a l'honneur d'informer les personnes qui pourraient avoir perdu des clefs pendant ces dernières années, qu'elles sont invitées à les réclamer dans la quinzaine, après ce terme celles qui resteront seront anéanties.
64. M. Pétey, chirurgien-dentiste, de Besançon, a l'honneur de prévenir les habitans du Val-de-Travers, qu'il sera le 8 Janvier jusqu'au 9 courant, à Couvet, hôtel de l'Écu-de-France, où on le trouvera du matin au soir.
65. M. Weibel-Comtesse, fixé en cette ville, donnera dès-à-présent des leçons de dessin, p. la figure, le paysage, le dessin linéaire, le dessin d'après nature, etc., et, si on le désire, le dessin topographique et le modelage. Il espère que les personnes qui voudront bien l'honorer en lui confiant des élèves, seront satisfaites de sa méthode sûre et facile, ainsi que de ses prix. Sa demeure est aux Bercles.
66. MM. les membres de la Société d'Agriculture qui désirent faire venir des graines de l'étranger, sont priées de faire parvenir leurs souscriptions avant le 15 Janvier courant, à M. F.-L. de Pury, secrétaire de la Société.
67. Un jeune homme de la Suisse allemande désirerait trouver une place dans un bureau de cette ville. Comme son but est de se perfectionner dans la langue française, il ne serait pas exigeant pour les appointemens, quoiqu'il ait travaillé pendant plusieurs années dans diverses maisons de commerce. S'adr. au bureau d'avis.
68. On offre en prêt la somme de cent louis d'or neufs, contre de bonnes sûretés. S'adresser à M. Alexandre Virchaux, commis de M. Clerc, notaire, à la Grand' rue.
69. Une personne désirerait, pour utiliser son tems, être employée à des écritures. Les maisons de commerce et autres qui seraient dans le cas de lui en confier, pourraient être tranquilles sur sa discrétion. S'adr. au bureau d'avis.
70. Les rédacteurs de la REVUE NEUCHÂTELLOISE informent le public, qu'on s'abonne, lettres et argent franco, à Neuchâtel chez M. Ch. Gerster, à Travers chez le docteur Petitpierre, à Fleurier chez M. Bugnon, au Locle chez M. Philippe Courvoisier, et à la Chaux-de-Fonds chez M. Lesquereux libraire.
71. Les parens qui désireraient faire donner à leurs enfans des leçons de langue allemande, sont priées de s'adresser au bureau de cette feuille.

Etat de la Magistature pour 1831.

MM. J.-H. Schouffelberguer, maître-bourgeois en chef.
 Jean de Merveilleux, banneret.
 Ferdinand Dubois,
 Jean-Frédéric Steiner, } maîtres-bourgeois.
 Charles-Albert de Pury, }
 Jaq.-Fréd. Matthey, maître des clefs en chef.
 Frédéric Brandt, maître des clefs.
 George-Fréd. Gallot, secrétaire-de-ville.
 P.-L. Jacottet, adjoint du secrétaire de ville.
 Jean-Henri L'Hardy, procureur-de-ville.
 Sieurs Jean-Samuel Quinche, sautier de MM. les Quatre-Ministres.
 J.-P. Decreuz dit Dupoil, sautier du Grand Conseil.
 Jean-Henri Petitpierre, messenger de ville.

Décès du mois de Décembre 1830.

On a enterré
 Le 4. George-André Hauck, âgé de 47 ans, maître maréchal, habitant, mort à l'hôpital de Pourtalès.
 5. Aimé Favre, âgé de 31 ans 11 mois, habitant.
 8. Charles-François, âgé de 8 mois, fils d'Auguste Grandjean, habitant.
 » Charles Eugène, âgé de 5 ans 5 mois, fils de Félix-Henri Jaquet, habitant.
 15. Fanchette Thomet, âgée de 80 ans environ, veuve de Pierre LeRoux dit Picard, fondeur.
 18. Jean-Abram Nicolas, de Mézières, âgé de 53 ans 4 mois, mort à l'hôpital de Pourtalès.
 19. Rose, âgée d'un an 3 mois et demi, fille de Henri Piot, habitant.
 20. Henri William Salusbury, Anglais, âgé de 34 ans, en séjour momentanément dans cette ville.
 » Jeanne-Catherine Riond, âgée de 80 ans 10 mois, veuve de David Rosalla, habitante.
 21. Julie, âgée de 19 ans 6 mois, fille de Frédéric Dupoil, bourgeois.
 23. Marie-Madeleine Zpinné, âgée de 62 ans 11 mois, veuve de Daniel-Louis Courvoisier, habitante.
 25. Rosine-Augustine, âgée de 3 ans 5 mois, fille de feu Aimé Favre, habitant.
 30. Jean Rufenacht, âgé de 20 ans et demi, de Haslé, Canton de Berne, mort à l'hôpital de Pourtalès.

En 1830,

On a béni d.^s les Eglises de cette ville 34 mariages, dans la chapelle catholique 5

En tout 39

On y a baptisé } 55 garçons.
 } 54 filles.
 Dans la chapelle catholique. . } 10 garçons.
 } 11 filles.

En tout 130

Enfans morts avant le baptême 12

Nombre des naissances . . 142.

Décès, savoir:	Sexe	
	masculin	féminin.
Avant le baptême	6	6
dès le baptême à 10 ans	23	18
de 10 à 20 ans	2	7
de 20 à 30	12	13
de 30 à 40	7	4
de 40 à 50	9	7
de 50 à 60	9	5
de 60 à 70	6	13
de 70 à 80	10	3
de 80 à 90	1	5
	85	81
		85

En tout . . 166 décès.

TAXE DU PAIN, dès le 22 Nov^{bre} 1830.

Le pain mi-blanc à 5 1/2 cr. la livre.
 Le pain blanc à 6 1/2 cr. »
 Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/4 onces.
 Celui d'un batz. 8 1/2 »
 Celui de six creutzers 14 5/8 »

TAXE DES VIANDES, dès le 3 Janvier 1831.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
 Le bœuf à 9 1/2 cr. Le veau à 8 cr.
 La vache à 8 1/2 cr. Le mouton à 9 1/2 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 30 Déc^{bre}
 Froment l'émine bz. 29 à 30.
 Mêle — „ 19 1/2 à 20.
 Avoine — „ 8 1/2 à 9.
 Orge — „ 14 à 15.
 Epeautre . . le quintal L. 13 : 2 : 6.

2. BERNE. Au marché du 28 Déc^{bre}.
 Froment . . . l'émine . . bz. 23 1/2 à 24.
 Epeautre . . . — . . „ 18 1/2 à 25.
 Prix moyen . . — . . „ 23 „ 1/5 rap.
 Mêle — . . „ 15 1/2 à 17.
 Seigle — . . „ 15 à 17.
 Orge — . . „ 9 à 11.
 Avoine le muid . . „ 58 à 82 1/2

PRIX DES VINS

DE LA VILLE ET DU PAYS,
 au 5 Janvier 1831.

1825, blanc,	de 24 à 28 cr.	rouge,	de 42 à 48 cr.
1826, id.	- 19 - 20 -	id.	- 26 - 28 -
1827, id.	- 20 - 22 -	id.	- 32 - 42 -
1828, id.	- 19 - 20 -	id.	- 22 - 26 -
1829, id.	- 13 - 14 -	id.	- 11 - 13 -
1830, id.	- 16 - 18 -	id.	- 17 - 18 -